



Stratégie



Septembre 2024

Version mise à disposition du public
modifiée suite aux avis de l'État et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale

SOMMAIRE

2	Méthode d'élaboration de la stratégie et du plan d'actions.....	3
3	Les axes stratégiques issus des forums territoriaux	4
4	Objectifs chiffrés du PCAET	6
4..1	Volet énergie	6
4..2	Volet GES	8
4..3	Volet stockage Carbone	9
4..4	Volet qualité de l'air	10
5	Les secteurs d'activités.....	11
5..1	Les transports.....	11
5..2	Le bâti (secteurs résidentiel et tertiaire)	11
5..3	L'agriculture.....	11
5..4	L'industrie	12
5..5	Les déchets	13
6	Les énergies renouvelables et les réseaux.....	14
6..1	L'électricité renouvelable	14
6..2	Les ENR thermiques.....	15
6..3	Le biogaz	15
7	L'adaptation au changement climatique	16
8	Synthèse du plan d'actions	17
9	Synthèse chiffrée des objectifs aux différentes échéances réglementaires d'un PCAET (2021, 2026 et 2031).....	18

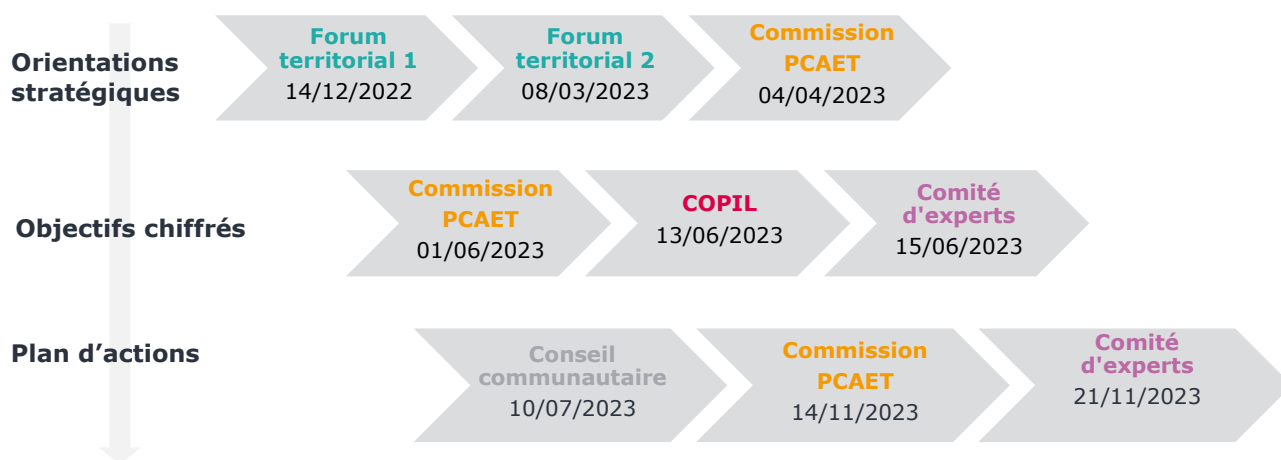
1 Méthode d'élaboration de la stratégie et du plan d'actions

La stratégie du PCAET s'est construite en plusieurs étapes et de façon itérative à partir :

- ❖ Des **enjeux** issus du diagnostic participatif (démarche *bottom-up*) pour identifier les orientations stratégiques.
- ❖ D'un travail de déclinaisons des objectifs du SRADDET au regard des **potentiels locaux** (démarche *top-down*).

Les deux approches ont fait l'objet d'une mise en cohérence lors du travail de construction du plan d'actions pour arrêter des **objectifs réalistes**.

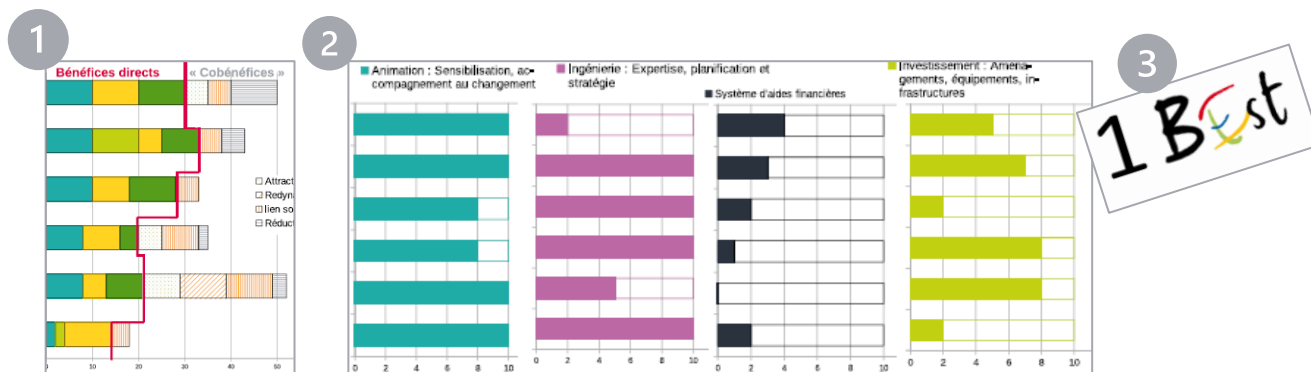
Les différentes étapes de construction de la stratégie :



Les forums territoriaux : une démarche participative

A partir des enjeux du diagnostic, les forums territoriaux ont permis de formuler des orientations prioritaires et des pistes d'actions. Celles-ci ont ensuite été qualifiées et priorisées en 3 séquences :

- Identification des bénéfices directs et des co-bénéfices (santé, cadre de vie...).
- Qualification du type d'effort à consentir : animation, expertises, aides financières, investissements.
- Priorisation par le fléchage des financements (monnaie locale fictive « le best »).



2 Les axes stratégiques issus des forums territoriaux

Les axes stratégiques du PCAET sont directement issus des forums territoriaux du PCAET. Ces temps d'échanges participatifs (élus et comités d'experts) ont permis de mettre en évidence des objectifs structurants qui ont servi à organiser le plan d'actions.



AXE 1- ORGANISER une expertise complète et opérationnelle mobilisable sur les enjeux du bâti et de l'aménagement

L'élaboration du PCAET a été la première occasion pour la communauté de communes de Bièvre Est de travailler de façon approfondie sur les sujets climat-air-énergie.

Pour passer rapidement à l'action, le PCAET vise **une montée en compétence globale** des acteurs pour enclencher des prises de décisions rapides et adaptées. En matière de rénovations énergétiques, d'aménagements durables, de développement économique... l'expertise à mobiliser devra désormais intégrer pleinement les enjeux énergétiques et climatiques. La communauté de communes va renforcer son rôle de chef de file pour faciliter l'ingénierie de projets, y compris des communes mais également des habitants et entreprises concernées.

Orientations prioritaires

- Baisser les consommations énergétiques liées au bâti
- Réduire l'impact des activités économiques
- Renforcer la capacité à agir et réagir

AXE 2- TRANSFORMER le territoire dès aujourd'hui pour garantir sa résilience sur le long terme

En matière énergétique et climatique, il est nécessaire de faire des choix dès aujourd'hui pour des résultats visibles à moyens et longs termes. C'est particulièrement nécessaire en matière de stratégie énergétique et de politiques de déplacements. La nécessité d'anticipation concerne également les ressources naturelles qui sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique (alimentation, bois, eau...).

Les services écosystémiques s'imposent dans cet axe comme les premiers leviers d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Orientations prioritaires

- Prévoir des infrastructures pour se déplacer autrement
- Développer les énergies renouvelables
- Préserver les ressources et stocker le carbone dans un contexte de de changement climatique

AXE 3- INCITER l'ensemble des acteurs à réduire leur empreinte carbone en construisant des alternatives engageantes

Le changement climatique interroge nos modes de vie de façon assez radicale, ce qui provoque des réactions diverses, allant jusqu'au déni ou au fatalisme. Et pourtant, beaucoup d'individus, d'associations, d'entreprises... aspirent à mettre en place des actions rapides et concrètes. Les notions d'innovation, de convivialité, de co-construction, portées par cet axe permettront l'adhésion du plus grand nombre aux projets. Cet axe comprend diverses actions d'accompagnement au changement (alimentations, déchets, mobilités) ainsi qu'un appel à projet à destination des acteurs locaux ou encore les réflexions de préfiguration d'un tiers lieu.

Orientations prioritaires

- Accompagner les changements d'habitudes et de comportements
- Innover collectivement

AXE 3- ANIMER et assurer la gouvernance de la stratégie climat-air-énergie

Les élus et le comité d'experts ont volontairement fixé des objectifs ambitieux au PCAET. Pour piloter le plus efficacement possible cette nouvelle stratégie climat-air-énergie, le PCAET s'appuie sur une gouvernance représentative dont l'objectif est d'être opérationnelle et réactive.

Orientation prioritaire

- Garder le cap !

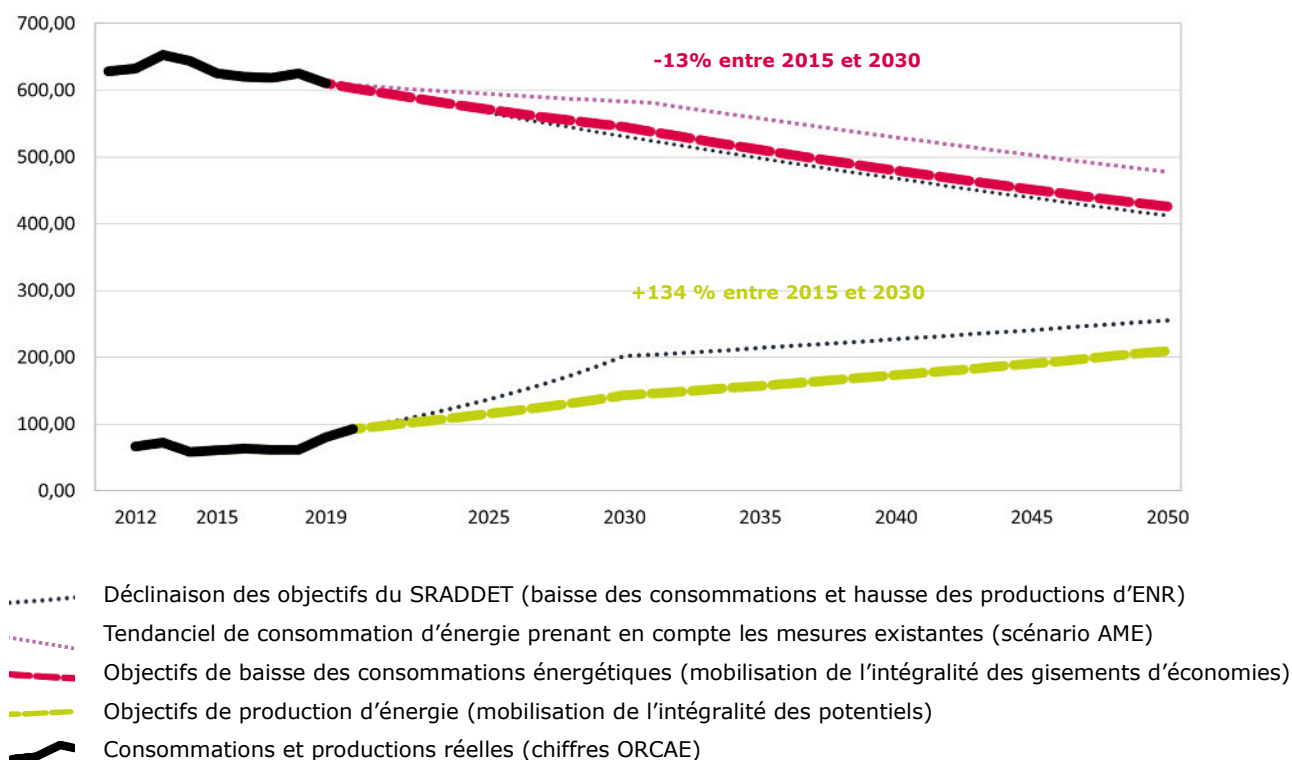
3 Objectifs chiffrés du PCAET

3.1 Volet énergie

Pour fixer les objectifs de maîtrise et de production d'énergie, plusieurs scénarios ont été proposés.

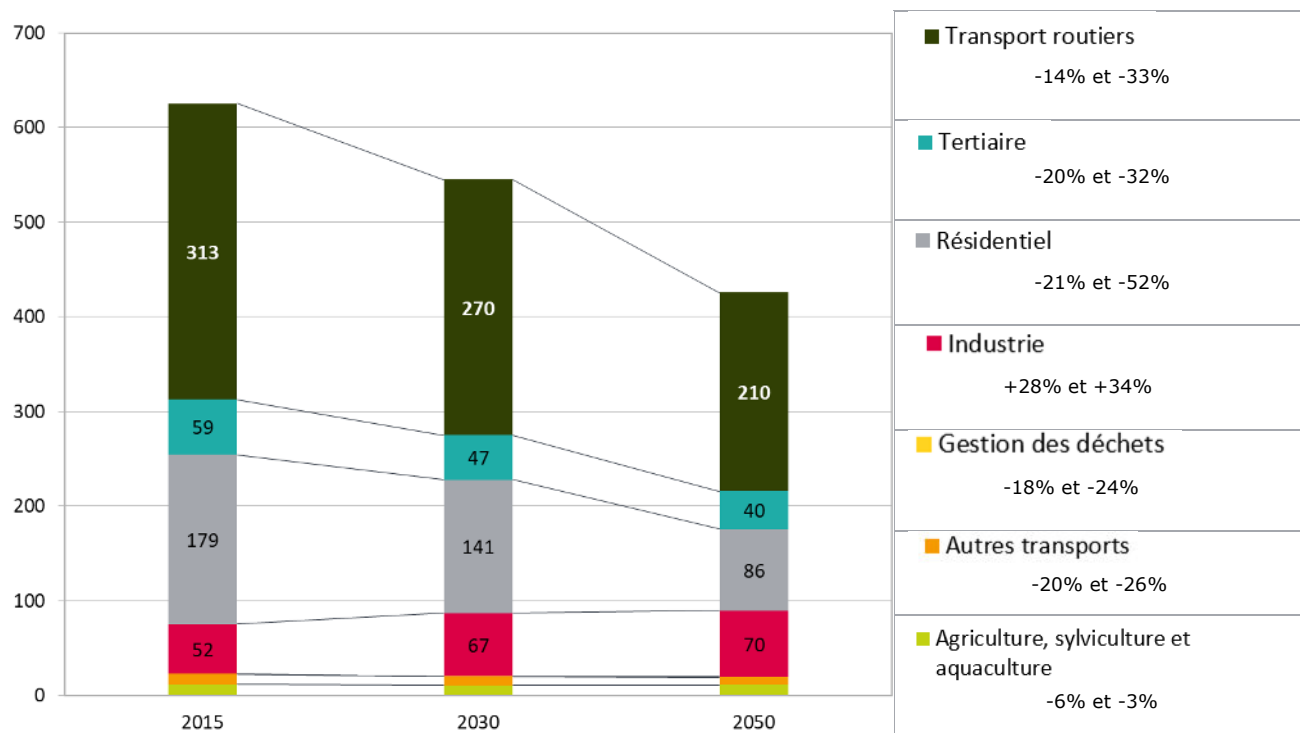
Pour se rapprocher des objectifs du SRADDET¹ il est apparu nécessaire de mobiliser l'intégralité des gisements d'économie d'énergie identifiés par les experts et la commission.

Trajectoire énergétique de Bièvre Est entre de 2015 et 2019 et objectifs à 2050 (en GWh)



¹ Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Objectifs de baisse des consommations énergétiques par secteurs (en GWh) et pourcentage de baisse 2015-2030 et 2015-2050

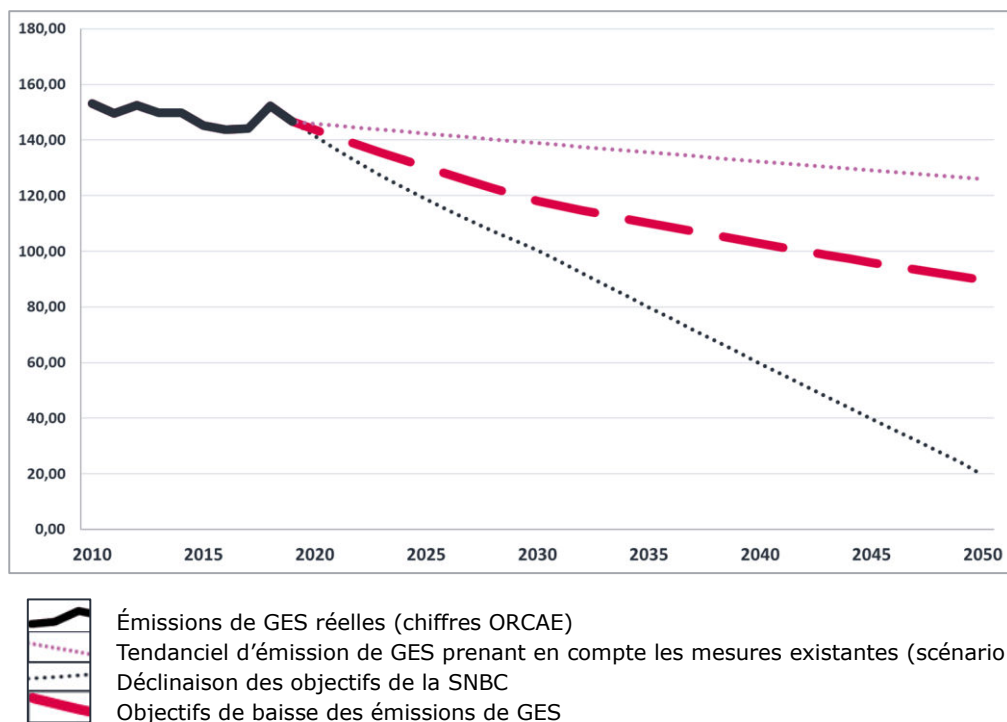


Objectifs de production d'énergie renouvelable par filières (en GWh) et pourcentage d'augmentation 2015-2030 et 2015-2050

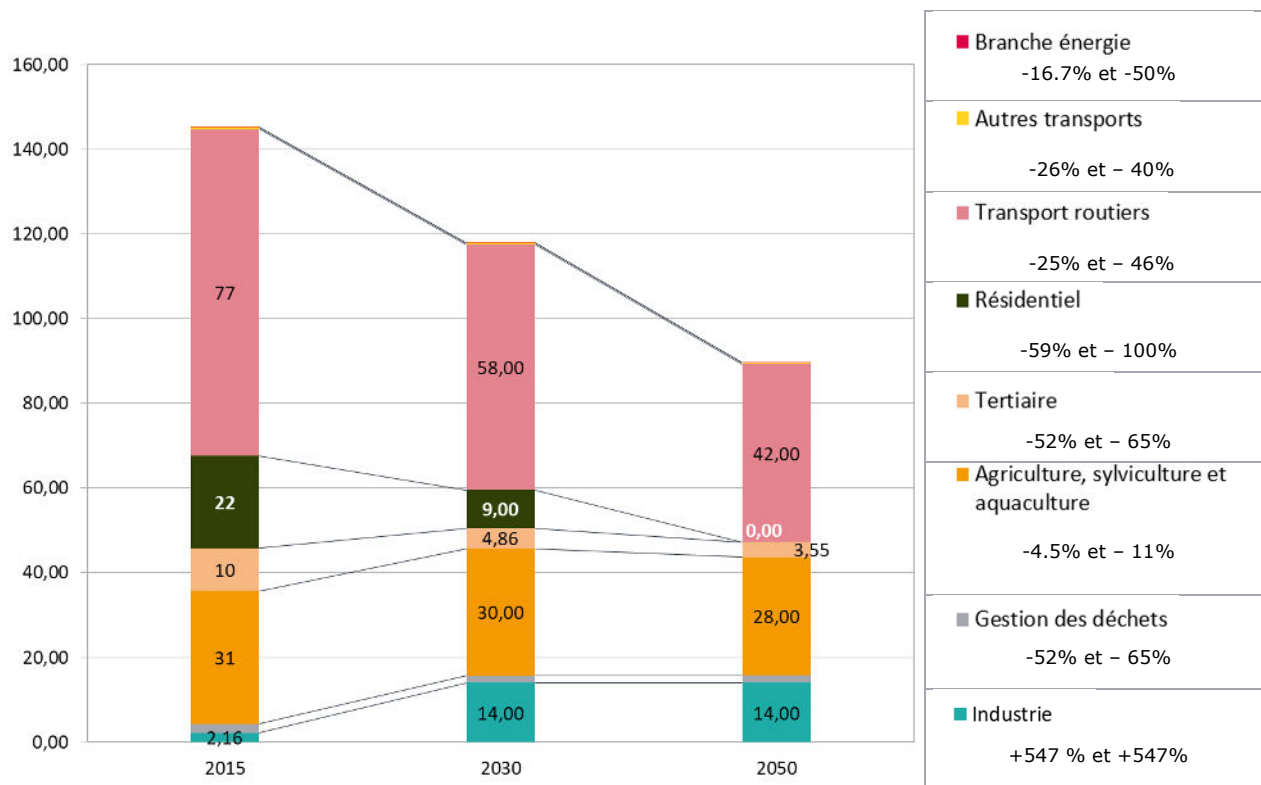
Filière ENR	2015	2030	2050	% 2015-2030	% 2015-2050
Biogaz	0	25,0	25,0	-	-
Bois & autres biomasse solide	48	55,0	60,0	15 %	25 %
Éolien	0	0,0	24,0	-	-
Hydro-électricité	3	3,0	3,0	11 %	11 %
PAC	7	23,5	23,5	215 %	215 %
Photovoltaïque	2	35,0	70,6	1 625 %	3 381 %
Solaire thermique	1	1,2	3,5	39 %	305 %
Total Résultat	61	142,7	209,7	134 %	243 %

3..2 Volet GES

Trajectoire des émissions de GES de Bièvre Est entre de 2015 et 2019 et objectifs à 2050 (en kteqCO2)

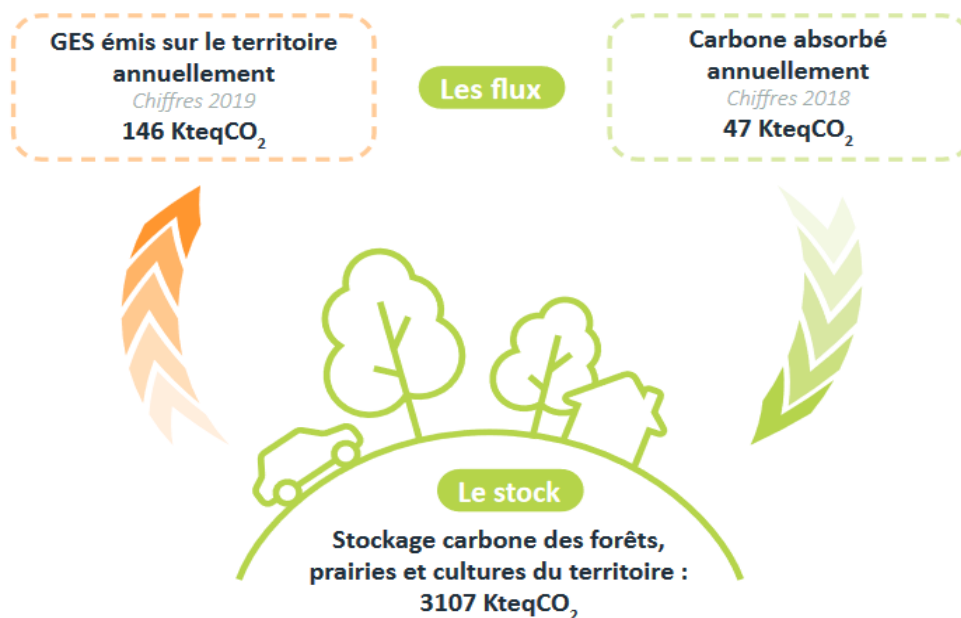


Objectifs de baisse des émissions de GES par secteurs (kteqCO2) et pourcentage de baisse 2015-2030 et 2015-2050



3..3 Volet stockage Carbone

L'objectif est de maintenir, a minima, les stocks actuels et les capacités de séquestration du territoire notamment dans les espaces naturels, agricoles et forestiers. Cet objectif est déjà largement assuré par le PLUI de Bièvre Est dont les évolutions seront désormais à travailler au regard des objectifs du PCAET.



Les principaux leviers du PCAET

- Désimperméabilisation et végétalisation d'espaces
- Pratiques agricoles adaptées
- Gestion forestière adaptée
- Utilisation de matériaux biosourcés dans la construction

3..4 Volet qualité de l'air

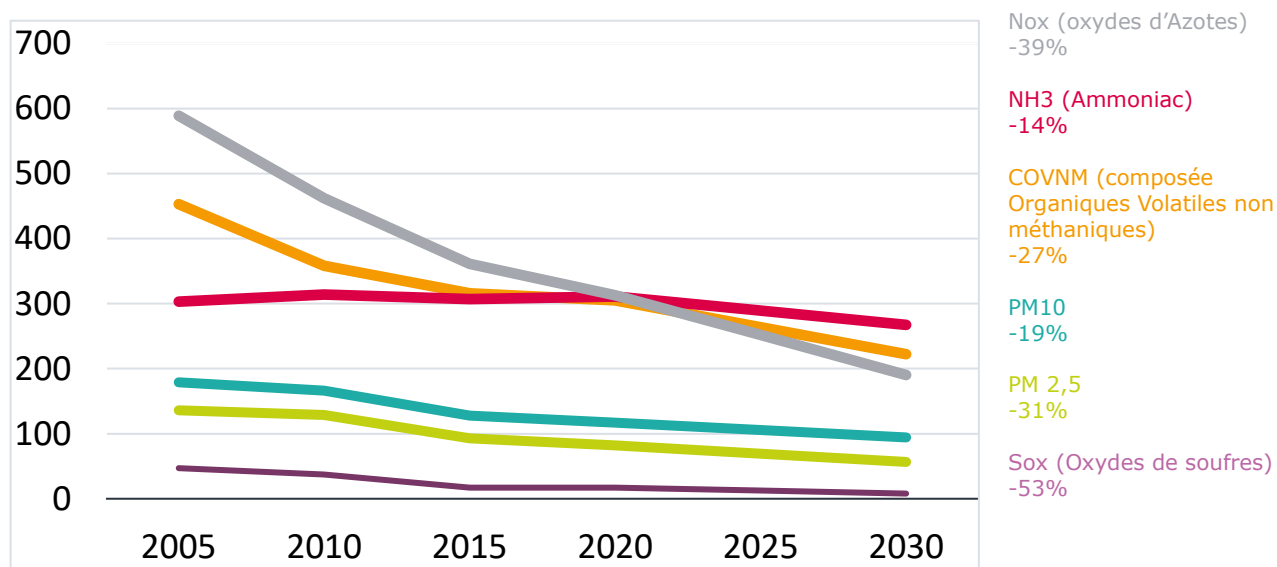
Selon ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, association agréée de surveillance de la qualité de l'air, les tendances de réduction des émissions de polluants atmosphériques actuelles sur le territoire de Bièvre Est devraient permettre d'atteindre les objectifs du PREPA d'ici 2030 pour la plupart des polluants sauf pour les Composés Organiques Volatiles, pour lesquels des efforts supplémentaires devront être fournis.

Les Composés Organiques Volatiles (COV) constituent un groupe de substances hétérogènes possédant des propriétés variées. Ils sont à 65% issus du secteur résidentiel notamment du chauffage au bois.

Tout comme le PPA 3 de la région grenobloise et conformément à la loi Climat et Résilience le PCAET de Bièvre Est intègre l'objectif d'abaissement de 50 % des émissions de PM (particules fines) du chauffage au bois entre 2020 et 2030.

La prochaine mise en place d'une prime air-bois par la communauté de communes de Bièvre Est pour le renouvellement des appareils de chauffage non performants permettra d'atteindre ces objectifs, tant pour les COV que pour les PM.

Evolution des émissions de polluants atmosphériques (en tonnes) entre 2005 et 2019 et objectifs de baisse entre 2019 et 2030



4 Les secteurs d'activités

4..1 Les transports



Pour baisser l'impact des transports sur les consommations d'énergie, les émissions de GES et la qualité de l'air, le PCAET concentre ses efforts sur 4 actions :



- ❖ L'implantation d'une station multi-énergie pour agir sur la décarbonation des transports.
- ❖ Le développement d'infrastructures cyclables pour encourager les mobilités douces.
- ❖ La mise en place d'un dispositif de covoiturage pour lutter contre l'autosolisme.

Par ailleurs, la communauté de communes va renforcer ses capacités d'animation pour accompagner les changements de pratiques et d'habitudes, notamment sur le thème des mobilités avec un animateur de mobilités et de transitions.

4..2

4..3 Le bâti (secteurs résidentiel et tertiaire)



Après le transport, le bâti est l'un des secteurs le plus consommateur d'énergie (résidentiel et tertiaire) de Bièvre Est. Ces consommations énergétiques sont principalement liées au chauffage.

Pour agir sur cet enjeu majeur, le plan d'action du PCAET prévoit des objectifs ambitieux en matière de :



- ❖ Massification des rénovations énergétiques des bâtiments avec un objectif de 170 rénovations de logements par ans dont 60% de rénovations performantes et très performantes.
- ❖ Professionnalisation et accompagnement des collectivités pour les bâtiments tertiaires (formations, services mutualisés, conventions AGEDEN...)
- ❖ Dynamisation et montée en compétences des filières artisanales de la rénovation pour agir sur l'offre notamment en rattachant les entreprises locales aux dynamiques collectives (telle que Dorémi).
- ❖ Accompagnement et sensibilisation pour adapter les usages et mettre en place des mesures d'efficacité et de sobriété.

4..4 L'agriculture



L'agriculture est l'un des secteurs les plus sensible du territoire car il est concerné à la fois par les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

En tant que territoire d'élevage, les émissions de GES de l'agriculture de Bièvre Est sont importantes (secteur le plus émetteur après les transports) mais plutôt stables depuis 2015 oscillant entre 31 et 32 KTeq CO₂.

On sait par ailleurs, que l'agriculture est une activité qui a un impact sur la ressource quantitative et qualitative en eau et sur la qualité des sols.

Enfin, c'est un secteur hautement stratégique pour sa fonction productive alors que les capacités de production alimentaire mondiales sont amenées à se dégrader du fait du changement climatique.

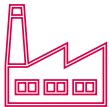
Selon le plan de transformation de l'économie française du Shift project, l'effort de transformation de l'agriculture (réduction des émissions de GES et maintien des capacités nourricières et énergétiques) conduit nécessairement à une augmentation des emplois agricoles. Evidemment, le changement des habitudes alimentaires est un levier indispensable de cette stratégie d'adaptation.

A la lumière de ces enjeux, et alors que la communauté de communes de Bièvre Est n'a pas encore de compétence structurée liée à l'agriculture, le PCAET vise principalement l'accompagnement des agriculteurs dans leurs bonnes pratiques et l'acquisition d'une vision partagée, condition *sine qua non* du passage à l'action :



- ❖ Constitution d'une base de données qualifiée sur les gisements fonciers y compris agricoles
- ❖ Accompagnement des changements de pratiques agricoles (eau, GES, conversions...), via des partenariats notamment avec la chambre d'agriculture
- ❖ Sensibilisation aux enjeux alimentaires via des travaux prospectifs (avec des experts reconnus tels que Solagro) et des actions interterritoriales sur le volet Projet Alimentaire Territorial.

4..5 L'industrie



Le PCAET a pris en compte le dynamisme résidentiel et économique du territoire de Bièvre Est pour intégrer systématiquement les enjeux climat-air-énergie dans les projets de développement. La zone d'activité Bièvre Dauphine va notamment connaître une extension relativement importante (+19 ha), reconnue d'intérêt régional. Cela ne permet pas d'envisager une baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur industriel d'ici 2030. D'autant plus que ces valeurs ont déjà fortement augmenté depuis l'année de référence du SRADDET (2015).

Néanmoins, ce dynamisme économique, qui participe à l'objectif de réindustrialisation de la France, offre des perspectives en matière d'expérimentation, d'exemplarité et d'innovation en lien avec la transition écologique et climatique.

Le PCAET vise l'augmentation du nombre d'entreprises accompagnées dans leurs démarches de réductions d'impacts (énergétiques, écologiques...) en rendant plus lisible ou en adaptant l'offre de services qui leur est destinée. Par ailleurs, le PCAET mettra particulièrement l'accent sur les orientations suivantes :



- ❖ L'ambition énergétique et environnementale du Parc d'Activité Bièvre Dauphine 3
- ❖ Les dynamiques économiques vertueuses
- ❖ L'émergence d'un Tiers lieu conçu comme catalyseur et incubateur de transitions

4..6 Les déchets



La communauté de communes de Bièvre Est a lancé une étude d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'optimisation et l'organisation du service public de prévention et de gestion des déchets alors que le PCAET se mettait juste en place. Cette étude permettra notamment de prendre en compte l'obligation de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 qui représentent un tiers des déchets non triés des Français.



Pour satisfaire aux enjeux du PCAET, le cahier des charges a pris en compte les objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES liées à la collecte et au traitement des déchets. La stratégie sur 10 ainsi que le plan d'actions opérationnel issus de cette étude d'optimisation alimenteront les indicateurs et les actions du PCAET qui permettra d'aller plus loin sur :

- ❖ La réduction des déchets et amélioration de la performance du tri.

5 Les énergies renouvelables et les réseaux

Les objectifs de production d'énergies renouvelables du PCAET de Bièvre Est sont conformes aux potentiels identifiés par les experts et les élus de la commission PCAET.

Néanmoins, ces objectifs n'étaient à ce stade pas territorialisés, étape indispensable pour confronter les objectifs aux réalités de terrain. Ce travail primordial a été engagé fin 2023 en lien avec la définition des ZAENR des communes.

Les éléments de diagnostic ne posent pas d'alerte concernant les réseaux mais la territorialisation permettra d'interroger plus finement leur capacité au regard des futurs projets.

Au-delà de la nécessaire spatialisation des objectifs ENR, les deux autres priorités du PCAET de Bièvre Est sont d'accélérer la production d'électricité renouvelable au vu de l'électrification rapide de nombreux usages énergétiques et, d'autre part, d'orienter les besoins de chaleurs vers des ENR thermiques performantes, notamment le bois-énergie.

Les actions phares du PCAET permettront donc :



- La modélisation du mix énergétique de demain, afin de mettre en place les conditions d'une mise en œuvre à court, moyen et longs termes.
- L'accélération de la production d'électricité renouvelable tout en veillant à la coordination des projets et à leur acceptabilité.
- L'optimisation du recours aux énergies renouvelables thermiques performantes et la mise en place d'une prime air-bois pour les particuliers

5..1 L'électricité renouvelable



Malgré les efforts de réduction des consommations énergétiques, l'augmentation de la production d'électricité renouvelable est indispensable en misant sur les filières suivantes :

- ❖ **Le photovoltaïque** représente la filière EnR avec le plus fort potentiel de développement. La capacité de développement a été évaluée à + 18.5 GWh entre 2020 et 2030 (de 16 GWh à 35GWh). Cet objectif ambitieux sera décliné par typologie de projet (toitures, ombrières parcs aux sols) lors du travail de territorialisation des objectifs EnR.
- ❖ **Un potentiel éolien** est supposé sur le territoire. Il a été évalué de façon prévisionnelle à 24 GWh, d'ici 2050, car les temps de développement de ce type de projet sont longs. Pour aider les communes concernées, à se positionner sur ce sujet complexe, la communauté de communes apportera des éléments d'aide à la décision.
- ❖ **L'hydroélectricité** est présente sur le territoire avec de petites installations sur la fure. Le potentiel de développement a été jugé limité compte-tenu des problématiques de débits des cours d'eau et du niveau de contraintes environnementales qui s'impose aux nouveaux projets. L'objectif est donc le maintien de la production actuelle d'ici 2030 et 2050

5..2 Les ENR thermiques



Le chauffage représente le premier poste de consommation énergétique dans les bâtiments (secteurs résidentiel et tertiaire) et constitue donc un enjeu majeur du PCAET. Pour éradiquer le fioul, stabiliser la consommation de gaz et limiter les tensions sur l'électricité, la chaleur issue d'EnR thermiques est particulièrement intéressante. Le PCAET a fixé des niveaux d'ambition variables selon les filières.

- ❖ **Le bois énergie** est actuellement l'énergie renouvelable la plus produite (et consommée) sur le territoire du fait d'une utilisation historique du bois bûche chez les particuliers. Selon les objectifs du PCAET, cette EnR sera toujours en première position en 2030, (avec une progression de 15 %) avant d'être doublée en 2050 par la production photovoltaïque. Pour atteindre ce résultat, le PCAET a fixé 2 orientations prioritaires :



- L'amélioration des systèmes de chauffage bois-énergie des particuliers par la mise en place d'une prime air-bois. Au-delà de l'impact positif pour la qualité de l'air, les gains d'efficacité permettront de chauffer plus de foyers (produire plus de chaleur) en limitant la pression sur la ressource.
- La mise en place de nouvelles chaufferies collectives et de réseaux de chaleurs, notamment par les collectivités. Pour ce faire, la communauté de communes continuera à soutenir les communes dans leurs études d'opportunités et l'obtention de financements (comme le contrat de chaleur renouvelable).

Dans une moindre mesure, et même si toutes les EnR thermiques seront étudiées et encouragées (si techniquement et économiquement pertinentes), les potentiels de développement ont été jugés moins élevés pour :

- ❖ **Le solaire thermique** : Le comité d'experts a reconnu l'efficacité de cette technologie mais cette filière n'a pas encore de modèle de développement permettant une massification rapide des projets.
- ❖ **La géothermie** : la géothermie est très peu développée sur le territoire et son potentiel a été jugé limité.
- ❖ **La chaleur de récupération** : la récupération de chaleur peut être pertinente sur des installations, souvent industrielles, bien spécifiques. Si aucun potentiel n'a été identifié, le PCAET prévoit des actions favorisant l'écologie industrielle, notamment dans le cadre du projet d'extension du parc d'activité Bièvre Dauphine.

5..3 Le biogaz



Conformément aux projections de TerriSTORY® le potentiel de production de biogaz se limite pour l'instant aux gisements agricoles et ne permet pas d'envisager plus d'une deuxième unité de méthanisation. Néanmoins, toute opportunité nouvelle liée à de nouveaux gisements en quantité suffisante (boues de STEP, tri à la source des biodéchets, nouvelle industrie agro-alimentaire...) pourra faire l'objet d'études approfondies.

6 L'adaptation au changement climatique



L'adaptation au changement climatique est apparue comme un sujet de préoccupation particulièrement fort lors de la démarche d'élaboration du PCAET.



Pour des raisons économiques, environnementales et productive (alimentation, bois énergie, bois d'œuvre...), l'adaptation des espaces et des **activités agricoles** et **forestières** apparaît comme une priorité. Il s'agit néanmoins de sujets complexes (beaucoup d'incertitudes, inertie des systèmes...) qui nécessite de raccrocher le territoire à des dynamiques partenariales déjà lancées :



- Adhésion à la charte forestière bas Dauphiné et Bonnevaux
- Accompagnement, notamment de la chambre d'agriculture, pour la profession agricole.

La ressource en eau est également apparue comme une ressource en forte tension particulièrement menacée par le changement climatique. Parallèlement, les **espaces naturels** ont été reconnus pour les services écosystémiques rendus, notamment en matière de régulation et modération des phénomènes climatiques extrêmes. Le PCAET donne une nouvelle visibilité à ces enjeux et prévoit des actions de :



- Préservation de la ressource en eau et des zones humides.
- Renforcement de la résilience du territoire et de son adaptation au changement climatique en préservant et restaurant les corridors écologiques et la biodiversité.

Enfin, du fait des crises successives (COVID, tensions énergétiques liées au contexte géopolitique...), l'impression de **vulnérabilité**, des territoires et des individus, est très forte. La satisfaction des besoins primaires apparaît donc à sécuriser (alimentation, ressource en eau), ce qui fait le lien avec la question alimentaire déjà évoquée. Par ailleurs, à la demande du comité d'experts et en lien avec la nécessité de réaliser un plan intercommunal de sauvegarde, le PCAET prévoit une action spécifique sur la culture du risque et à la **gestion de crise** avec un important volet concertation.



- Se préparer à la gestion de crise pour assurer la sécurité et la protection des activités et des habitants

7 Synthèse du plan d'actions

ORGANISER une expertise complète et opérationnelle mobilisable sur les enjeux du bâti et de l'aménagement	Baisser les consommations énergétiques liées au bâti	Massifier les projets de rénovation du parc résidentiel et du bâti économique en poursuivant et amplifiant les accompagnements pour faciliter les parcours
		Participer et profiter de la massification des rénovations pour une montée en compétence des filières artisanales et une mobilisation accrue des matériaux biosourcés
		Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux mesures d'efficacité et de sobriété énergétique
	Réduire l'impact des activités économiques	Démarquer le Parc d'Activité Bièvre Dauphine 3 par son ambition énergétique et environnementale
		Encourager les implantations et les dynamiques d'entreprises vertueuses (écologie industrielle, satisfaction des besoins locaux...)
		Créer et constituer une base de données qualifiée sur les gisements fonciers pour une planification foncière stratégique
	Renforcer la capacité à agir et réagir	Renforcer l'expertise mobilisable par les communes et l'EPCI (performance énergétique, ENR, eaux pluviales...) pour une action efficace et coordonnée
		Se préparer à la gestion de crise pour assurer la sécurité et la protection des activités et des habitants
TRANSFORMER le territoire dès aujourd'hui pour garantir sa résilience sur le long terme	Prévoir des infrastructures pour se déplacer autrement	Coconstruire un programme d'investissements cyclables à 15 ans permettant d'accéder aux gares, aux établissements scolaires et zones d'emplois en modes doux
		Participer à la décarbonation des transports avec l'implantation d'une station multi-énergie
	Développer les énergies renouvelables	Projeter le mix énergétique de demain et mettre en place les conditions de sa mise en œuvre à court, moyen et long termes
		Accélérer la production d'électricité renouvelable en veillant à la coordination des projets et à leur acceptabilité
		Encourager le recours aux énergies renouvelables thermiques performantes et mettre en place une prime air-bois pour les particuliers
	Préserver les ressources et stocker le carbone dans un contexte de changement climatique	Soutenir les pratiques agricoles (installations, conversions, accompagnements...) adaptées aux enjeux environnementaux, climatiques, et alimentaires.
		Adhérer et participer aux chartes forestières pour adapter les forêts et leur gestion aux enjeux environnementaux, climatiques, et de production
		Préserver la ressource en eau et les zones humides
		Renforcer la résilience du territoire et son adaptation au changement climatique en préservant et restaurant les corridors écologiques et la biodiversité
INCITER l'ensemble des acteurs à réduire leur empreinte carbone en construisant des alternatives engageantes	Accompagner les changements d'habitudes et de comportements	Accompagner la transition alimentaire et s'inscrire dans les réflexions d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) interterritorial
		Réduire les déchets et améliorer la performance de tri
		Augmenter la pratique du covoiturage en mettant des outils et des animations en place pour tous les publics
	Innover collectivement	Accompagner la mise en place et l'appropriation d'un Tiers lieu conçu comme catalyseur et incubateur de transitions
		Provoquer et soutenir les initiatives qui susciteront des prises de consciences et des changements de comportements (empreinte carbone et écologique).
ANIMER	Garder le cap !	Animation, communication, suivi et évaluation du PCAET et participation à toutes les échelles de gouvernance Climat-Air-Energie

8 Synthèse chiffrée des objectifs aux différentes échéances réglementaires d'un PCAET (2021, 2026 et 2031)

Consommation d'énergie et production d'énergies renouvelables

	2015 Année de référence	2021	2026	2030	2031	2050
Consommations énergétiques en GWh	625	597	565	545	538	426
Production ENR en GWh	61	97	120	143	169	209

Emissions de GES

Années	2015 Année de référence	2021	2026	2030	2031	2050
Emissions de GES en kteqCO2	145	141	128	118	116	90

Emissions de polluants atmosphériques

Polluants en tonnes	2005 Année de référence	2015	2021	2026	2030	2031
COVNM (Composés Organiques Volatiles non méthaniques)	453	316	297	255	222	214
NH3 (Ammoniac)	303	307	307	285	267	263
Nox (Oxydes d'azote)	589	361	301	239	190	178
PM10	179	128	115	103	94	92
PM2.5	136	93	79	67	57	54
Sox (Oxydes de soufres)	47	17	16	12	8	7